SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de novembre à 19 heures 00, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de VARRAULT Éric, Maire.

Etaient présents : VARRAULT Éric, DOREY Karine, VARENNE Caroline, ODRION Anthony, GARNIER Marc-Antoine, TRINKAUS Jean-Philippe, VEYRAC Nathalie. CLAVIER Murielle.
Étaient absents : BRUCHARD Jean-Luc pouvoir à VARRAULT Éric, DEPLANTES Angélique pouvoir à DOREY Karine
Secrétaire de séance : DOREY Karine

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu de la séance précédente.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour le point suivant : frais périscolaires de la garderie du soir.

Frais périscolaires

Suite à la délibération du 17 décembre 2025, une nouvelle délibération doit être prise afin d'apporter des précisions sur les conditions de prise en charge des frais par la mairie de Palleau. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de prendre en charge à 100 % les frais de garderie du soir de la commune de Verdun-Ciel, uniquement pour les enfants qui prennent le bus.

Plan de financement et demandes de subvention DETR/DSIL et Appel à projets de l'aménagement de l'aire de jeux

Coût global prévisionnel HT du projet : 21 655.90€

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la préfecture au titre de la DETR 2027.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES				
Travaux			21 655.90€	
COÛT TOTAL PROJET			**21 655.90€**	
Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL			11 910.75 €	55 %
Conseil départemental			5 413.97 €	25 %
Sous-Total financements publics			**17 324. 72 €**	**80 %**
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			4 331.18 €	20 %
Sous-Total autofinancement			4 331.18 €	20 %
TOTAL FINANCEMENTS			**21 655.90 €**	100 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ADOPTE** l'opération d'aménagement aire de jeux et **ARRÊTE** les modalités de financement ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- **AUTORISE** le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Redevance d'occupation du domaine public du réseau de fibre optique

Considérant que l'occupation du domaine public routier et non routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances.

Les tarifs de la redevance d'occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication sont les suivants :

	Artères (en €/km)		Autres (sous-répartiteur…) (en €/m²)
	Souterraines	Aériennes	
Domaine public routier communal			
2023	46,95	62,60	31,30
2024	48,27	64,36	32,18
2025	48,65	64,87	32,44
2026	49,11	65,49	32,74
Domaine public non routier communal			
2023	1 564,90	1 564,90	1 017,19
2024	1 609,00	1 609,00	1 045,85
2025	1 621,82	1 621,82	1 054,18
2026	1 637,14	1 637,14	1 064,14

Pour le réseau de fibre optique construit par le Département de Saône-et-Loire et exploité par la société BFC Fibre, les linéaires sont :
- Artères souterraines : 1 972 ml : voie communale n°3.
- Artères aériennes : 288 ml : rue du Port, rue de la chapelle, rue des Chaquets.

Soit une redevance d'occupation du domaine public d'un montant annuel pour :
- 2026 de 309,40 €
- 2025 de 306,50 €
- 2024 de 304,10 €
- 2023 de 295,79 €

Le maire est chargé du recouvrement de la redevance.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE la mise en place de cette redevance.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

Suite à la fusion des communes de Verdun sur le Doubs et Ciel, les statuts du SIVOS ont été modifiés.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Verdun- Ciel.

Demandes de subventions

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE les subventions suivantes :
- FSE COLLEGE DES TROIS RIVIERES : 150 €
- COMITE VALENTIN HAÜY : 100 €
- FOOTBALL CLUB VERDUNOIS : 50 €

Matériel informatique

La mairie adapte ses équipements pour continuer à vous accompagner au mieux dans vos démarches du quotidien.
À la suite du renouvellement du matériel informatique du secrétariat de mairie - devenu nécessaire pour répondre aux nouvelles normes de sécurité de l'application municipale (compatibilité obligatoire avec Windows 11) - l'ancien ordinateur de la secrétaire a trouvé une seconde vie.
Plutôt que d'être jeté, cet équipement reste parfaitement fonctionnel pour un usage quotidien. La municipalité a donc décidé de le mettre gracieusement à la disposition des habitants qui ne possèdent pas de matériel informatique à leur domicile.

SIRTOM
Modification des modalités de collecte des ordures ménagères à compter du 1er janvier 2027, se feront les lundis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.
Ont signé au présent registre les mois, an, jour, sus nommés les membres présents.